

SERVICE DE L'ÉCONOMIE

Delémont, le 21 mai 2013

Rapport sur la consultation externe relative au 6^{ème} Programme de développement économique (PDE)

Suite aux résultats de la consultation interne des services concernés (quinze au total) effectuée en février 2013, le Gouvernement a autorisé, lors de sa séance du 12 mars 2013, le Département de l'Économie et de la Coopération à mettre en consultation externe le « 6^{ème} Programme de développement économique 2013-2022 ». Ont été mis à disposition des organismes consultés le projet de « 6^{ème} PDE », le projet d'arrêté y relatif, le projet de révision partielle de la Loi sur le développement de l'économie cantonale ainsi que le communiqué de presse du Département publié à cette occasion.

Les organismes consultés sont les suivants (*organismes qui ont répondu, **présentation lors d'une séance d'information) :

- **Partis politiques représentés au Parlement**
 - Parti chrétien social indépendant (PCSI)
 - Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC)*
 - Parti ouvrier et populaire jurassien (POP)
 - Parti socialiste jurassien (PSJ)*
 - Union démocratique du Centre du Jura (UDC)
 - Combat socialiste et sympathisants (CS)
 - Secrétariat général du Parti Libéral-Radical du Jura (PLRJ)*
 - Union démocratique fédérale Jura (UDF)
 - Les Verts jurassiens (VJ)*

- **Syndicats**
 - SEJ
 - SSP-Jura
 - SYNA
 - Unia

- **Communes**
 - Association des maires du district des Franches-Montagnes (AMF)*
 - Association des maires du district de Delémont (AMD)
 - Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP)*
 - Commune de Delémont (CDT)*
 - Commune de Porrentruy (CPY)*
 - Commune de Saignelégier (CSR)*
 - Commune de Courroux (CCX)*
 - Commune de Courgenay (CCY)*
 - Commune de Boncourt (CBT)
 - Commune du Noirmont (CNT)*
 - Commune de Haute-Sorne (CHE)

- **Partenaires sociaux et organismes professionnels**
 - Union jurassienne des arts et métiers (voir ci-dessous – FER)*
 - Union patronale interprofessionnelle (UPI)
 - Union syndicale Jurassienne (USJ)
 - Société médicale du Canton du Jura (SMJ)
 - FTMH, Syndicat de l'industrie, de la construction et des services

Hôpital du Jura (HJ)
 Fédération des entreprises romandes Arc jurassien (FER)*
 Chambre de Commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)*
 Chambre jurassienne d'Agriculture (CJA)
 Gastro-Jura (GJ)*

- **Associations économiques et autres**

Centre d'accueil économique régional (CAER)* et **
 Association pour le développement économique du district de Porrentruy (ADEP)*
 Syndicat d'initiative des Franches-Montagnes (SIF)
 Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur (CCJE)
 Energie du Jura SA (EDJ)
 Fondation O2 (O2)
 Assemblée interjurassienne (AI)
 Fédération romande des Consommateurs Section Jura (FRC)
 Fondation d'Impulsion Technologique et Economique (FITEC)
 FormaTTEc (FT)
 Jura Tourisme (JT)*
 Commission consultative pour le développement de l'économie (CCDE)**
 Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)*
 Creapole SA (CRE) → *déjà consulté en tant que mandataire du groupe de travail*
 Société jurassienne d'équipement SA (SJE)

A donné spontanément son avis :

Société d'équipement de la région d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC)

Le Département a lancé cette consultation lors de la conférence de presse du 18 mars 2013 avec un délai de réponse au 03 mai 2013.

Pour rappel, une consultation interne auprès de quinze services de l'Etat avait été menée en amont durant le mois de février 2013.

Les appréciations sur le PDE portent essentiellement sur les points suivants :

- Appréciation générale
- Changements apportés
- Articulation du 6^e PDE
- Analyse du contexte et définition des enjeux
- Vision stratégique et objectifs fixés
- Système et contenu des mesures proposées

Le présent rapport examine tout à tour ces six points.

1 Appréciation générale

Sur le fond, le 6^e PDE fait l'unanimité en sa faveur.

Certains organismes consultés ont fait les remarques complémentaires suivantes :

- La CCDE trouve pertinent la redéfinition du rôle de l'Etat en tant qu'acteur donnant des impulsions dans les 1^{ères} étapes de la chaîne de valeur.
- La FRI relève la qualité du 6^e PDE qui est bien structuré et qui dégage une vision claire en matière de développement économique.

- La FER relève la très bonne « modélisation » et la facilité d'accès du document au niveau de la compréhension.
- Le PDC relève que l'aspect stratégique et théorique est de mise pour un programme de développement économique. Il relève également l'importance de la gouvernance et des programmes de mise en œuvre pour assurer un suivi et d'éventuelles corrections en cours d'application.
- La CNT estime favorablement le 6^e PDE et espère que les intérêts des Franches-Montagnes dont il est fait mention dans le message seront confirmés et ce non seulement dans l'économie touristique.
- L'AMF estime que c'est un bon projet, mais exige que la région des Franches-Montagnes soit également sollicitée au niveau du développement industriel et pas seulement touristique.
- Le PLRJ estime que le document est bien pensé.
- De manière générale, le 6e PDE va dans le sens d'une économie raisonnée et diversifiée estime les VJ. Cependant, ils estiment qu'il est urgent de changer de paradigme et que, pour affronter l'avenir, l'économie se doit d'être écologique. Ils font des propositions de mesures concrètes.

Certains aspects spécifiques du programme appellent différents commentaires qui figurent dans les chapitres ci-après.

2 Changements apportés

Les changements recueillent un soutien unanime, mis à part une compréhension difficile des liens entre les termes innovation et diversification, et quelques interrogations sur la pertinence d'une durée de dix ans.

Certains organismes consultés ont fait les remarques complémentaires suivantes :

Gouvernance

- La Commune de Delémont (CDT), la CCIJ, JT, le CAER et le SidP saluent la réorganisation de la gouvernance de l'Etat au sens large (y compris les centres de compétences).
- Dans ce cadre, la CDT se demande quand un bilan sera-t-il effectué (également concernant le partenariat avec BaselArea et les "apporteurs d'affaires") et pourquoi il semble manquer un lien important avec le 6e PDE. La CCIJ évoque également la nécessité de faire le lien avec un rapide bilan du 5ème PDE et une comparaison entre anciens et nouveaux principaux instruments financiers à disposition.
- Le SidP, le CAER et le CCIJ mentionnent pour leur part que la vision stratégique n'axe pas encore suffisamment sa volonté d'adapter l'appareil étatique dans un but de simplification. Certaines craintes sont émises quant à voir l'appareil étatique prendre encore de l'ampleur.
- Au niveau de la gouvernance et des centres de compétences, le SidP et le CAER estiment qu'un renforcement du rôle des organismes régionaux de promotion économique dans la mise en oeuvre du programme nécessite une réorganisation des tâches de chacun (mutualisation des expériences) et de leur financement dans le cadre d'un guichet unique. Dans ce cadre, le financement et les aides accordées dans le cadre du 6e PDE devraient également prendre en compte le paiement de prestations à des organismes régionaux pour leur apport positif et concret en matière de promotion économique.
- Pour la CCDE, la simplification des procédures avec l'Etat (guichet unique) est primordiale.

- La SEDRAC estime que les associations régionales, style CAER, sont des acteurs importants du développement économique et devraient être des centres de compétences à part entière au côté du BDE (avec un financement par implantation). De plus, elle confirme l'importance du pilotage des mesures via le système de monitoring.
- JT salue l'importance donnée à l'amélioration de la gouvernance et est favorable à discuter ensemble de ces éléments. JT insiste sur le fait qu'il est nécessaire de travailler sur des bases contractuelles et financières solides.
- Au niveau des programmes de mise en œuvre (PMO), JT entend participer activement à leurs élaborations dans l'objectif de pouvoir anticiper les nouvelles tâches qui pourraient leur être confiées.

Innovation

- La CCIJ souscrit largement à l'idée de s'atteler à l'encouragement de l'innovation dans les entreprises pour stimuler le développement économique. Cette idée constitue un défi de longue haleine qui doit rester prioritairement l'affaire des entreprises mais qui peut être encouragée par l'aménagement d'un certain nombre de conditions-cadres et fait des propositions dans ce sens. Cette vision recoupe celle du 6e PDE qui veut repositionner le rôle de l'Etat de manière subsidiaire et ciblée.
- Le SidP et le CAER estiment que l'innovation doit être clairement définie et que ce cadre puisse être assez large pour pouvoir soutenir également toute nouvelle entreprise pas nécessairement innovante, mais qui n'entre pas en concurrence directe avec celles établies sur le territoire cantonal. Pour que l'Etat puisse bénéficier de finances saines et proposer une fiscalité attractive, une attention particulière devrait être portée sur des secteurs générant des profits importants et qui ne sont pas forcément innovants.
- Le PLRJ relève qu'il est difficile de « forcer » l'innovation qui doit rester la tâche des entreprises. Il relève en outre qu'il ne faudra pas oublier les entreprises productives qui, si elles n'innovent pas, méritent tout de même un soutien, ne serait-ce qu'au niveau de création de poste dans une niche de marché prometteuse.
- Le PSJ estime qu'il conviendrait de préciser clairement ce qui est compris ou non dans le terme innovation.
- L'ADEP souligne le risque que l'innovation se fasse sans véritable diversification dans les domaines d'excellence de la région et de passer, par conséquent, à côté d'un objectif du 6e PDE.

Durée de 10 ans

- La CCDE estime que la période de 10 ans est opportune pour le niveau stratégique et que le système d'application via des programmes de mise en œuvre d'une durée de 4 ans pour être flexible est assez pertinent.
- La CDT estime que la durée de 10 ans est discutable, car la rapidité des mutations dans le domaine de l'économie, qui impose d'avoir une excellente réactivité, postulerait plutôt à maintenir la formule actuelle.
- La CCIJ et la CCDE relèvent effectivement un risque accru lié à la durée du 6e PDE, mais qui pourra être atténué moyennant une certaine souplesse dans les mesures envisagées, afin de permettre d'éventuels ajustements.
- Le PSJ n'est, à priori, pas convaincu d'une durée à 10 ans du moment que l'économie se transforme rapidement.
- Le PLRJ relève l'importance de la remise en question d'un tel document en cas de bouleversement de l'économie nationale et internationale.
- La FER relève que 10 ans paraît trop long et que 5 ans, maximum 7 ans, serait plus raisonnable.

3 Articulation du 6^e PDE

L'articulation recueille un accord unanime.

Certains organismes consultés ont fait les remarques complémentaires suivantes :

- Le SidP et le CAER trouvent pertinent de soutenir l'économie sur la base d'un système de chaîne de valeur avec l'Etat jouant un rôle subsidiaire au fur et à mesure de l'avancement dans la chaîne de valeur au profit de l'initiative privée.
- Le SidP et le CAER estiment que le rôle central de l'innovation semble un peu réducteur. Son attachement au système devrait être mieux explicité.
- L'ADEP et la SEDRAC confortent l'articulation du 6ePDE dans le sens où l'innovation ne doit pas être imposée par l'Etat, mais via des mesures d'incitation.
- La CCDE relève la pertinence de mesures ciblées basées sur un certain nombre de principes directeurs (conditions d'octroi des aides).

4 Analyse du contexte et définition des enjeux

L'analyse du contexte et la définition des enjeux sont validées et l'enjeu démographique plébiscité.

Certains organismes consultés ont fait les remarques complémentaires suivantes :

- Tout en validant la partie contexte et enjeux, la CDT et la CCIJ relèvent que la problématique de la fiscalité n'est que très brièvement évoquée alors qu'elle est très importante pour l'accueil de nouvelles activités et entreprises.
- Le PSJ estime que, sans vision plus globale de la fiscalité jurassienne à moyen et à long terme, l'enjeu fiscal défini dans le 6e PDE ne paraît, à l'heure actuelle, pas prioritaire.
- Le PSJ rejoint, sur passablement de points, l'analyse faite quant au contexte et à la définition des enjeux. Néanmoins, il fait des propositions et aimerait que le 6e PDE accorde une place plus importante à la responsabilité sociale des entreprises et au revenu par habitant.
- La CDT souligne l'importance primordiale de l'enjeu démographique et la mise en place d'une politique de développement démographique.
- L'ADEP et la SEDRAC soulignent également l'importance de l'enjeu démographique et se proposent comme centres de compétence en la matière (risques liés à la libre circulation, frontaliers).
- Le SidP, la FRI, le CAER et JT valident également le contexte et les enjeux et font des propositions concrètes de compléments.
- La CCIJ mentionne que la relève professionnelle est insuffisante et que l'amélioration des conditions-cadres est primordiale (disponibilité de terrains à bâtir, approvisionnement énergétique, infrastructures de développement, sécurité, etc.).
- Le PDC valide également le contexte et les enjeux, mais trouverait important de préciser les différences de risques de délocalisation entre le secondaire et le tertiaire, ainsi que selon le genre d'activité.
- La CPY valide le contexte et les enjeux, tout en relevant que la question des frontaliers (fiscalisation et sédentarisation) devrait être davantage traitée. L'Etat doit aussi apparaître comme un client important du marché jurassien et jouer pleinement ce rôle.

5 Vision stratégique et objectifs fixés

La vision stratégique et les objectifs fixés recueillent un accord unanime.

Certains organismes consultés ont fait les remarques complémentaires suivantes :

- Au niveau des principes directeurs, la CDT confirme qu'au niveau des zones d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC), la priorité doit être mise sur les projets économes en ressources naturelles tout en améliorant l'efficacité de l'action de l'Etat (concentration dans les zones AIC).
- Le SidP et le CAER estiment que l'innovation ne peut être le seul pilier central de la stratégie et que l'objectif de diversification prévu sur 10 ans est ambitieux.
- L'ADEP estime que l'objectif de transformation du tissu industriel par l'innovation sur une période de 10 ans est ambitieux.
- La CPY estime qu'il faudrait développer un esprit « consommateur jurassien » et que, en ce sens, l'Etat a aussi un rôle important à assumer auprès des entreprises jurassiennes.

6 Système et contenu des mesures proposées

Le système et le contenu des mesures sont validés par la grande majorité des organisations consultées, moyennant un certain nombre de propositions de compléments inhérents à chaque mesure (voir chapitre ci-après).

Certains organismes consultés ont fait les remarques complémentaires suivantes :

Globalement

- La CDT, la CCIJ, GJ, la SEDRAC, la CNT, la FRI, le CAER, le PDC, la CPY, l'AMF, la CCX, la CSR, le PLRJ et le SidP valident le système et le contenu des mesures.
- La FER est d'accord avec le système et le contenu des mesures. Elle estime que le système est bon et les mesures pertinentes. Elle relève cependant que la rubrique des partenaires reste assez vague.
- La CCDE estime que la mesure 6 est très importante.
- La CDT estime que la partie "partenaire" de chaque mesure mériterait d'être complétée par certains acteurs clés suivant les domaines: communes, les services industriels (SID, etc.), fournisseurs et producteurs d'énergie, etc.
- Effectivement les communes, en particulier les villes de Delémont et Porrentruy, devraient être considérées comme des partenaires à part entière. Ce sont les collectivités locales qui ont la meilleure connaissance du tissu économique et des acteurs qui le composent sur leur territoire; ce sont aussi elles qui peuvent intervenir efficacement, notamment dans le cadre des zones AIC, des projets d'hôtels d'entreprises ou de centre d'affaires.
- Le SidP et le CAER insistent sur la simplification administrative à l'égard des acteurs économiques et le renforcement du concept de "guichet unique" pour les entreprises ainsi que de la "cyberadministration".
- JT n'est pas complètement d'accord avec le contenu des mesures proposées et fait plusieurs propositions de modifications inhérentes à celui-ci. A ses yeux, les mesures 4, 5 et 7 sont les plus importantes.
- Pour le PSJ, il paraît, en l'état, pour le moins difficile de répondre par oui ou par non, tant les mesures semblent souvent très abstraites. Il consolide cependant le principe de subsidiarité de l'action de l'Etat. Le PSJ regrette que seulement quatre mesures sur douze intègrent la notion de responsabilité sociale.

Plus spécifiquement

- Mesure 5 : la CDT estime qu'il ne devrait y avoir que 2 centres d'affaires au Jura (Porrentruy et Delémont) et que ceux-ci devraient avoir des vocations complémentaires.
- Mesure 6 : la CDT estime que la valorisation des espace-gares devrait inclure les centres d'affaires et les vitrines « Savoir-faire jurassien ». Les Services de l'Etat dans les domaines de l'économie et de la promotion devraient s'inscrire dans le projet de futur Campus HE à Delémont (ancien projet ECOPOLE). La CDT relève l'importance primordiale d'un futur Bureau de la démographie.

7 Propositions

De manière générale, la grande majorité des propositions sont directement liées à la consolidation des mesures et concernent principalement des compléments aux listes des centres de compétence et des partenaires. Un petit nombre seulement correspond à l'analyse de fond du 6^e PDE. Celles-ci figurent en premier dans le tableau ci-dessous.

Les organismes consultés, dont les réponses figurent en annexe, ont fait part des propositions suivantes, classées par thématique :

Thématique	Qui	Proposition
Durée – 10ans	CDT et PSJ	Maintien de la durée actuelle.
Lien 5^e PDE	CCIJ et CDT	Faire le bilan du 5 ^e PDE et expliciter le lien entre le 5 ^e et le 6 ^e PDE.
Fiscalité	CDT	Analyser de manière approfondie la fiscalité, en lien avec l'état des finances publiques et en étroite collaboration avec les communes.
	CCIJ	Proposer une politique fiscale plus attractive, à l'image de ce qui a été entrepris dans le canton voisin de Neuchâtel.
Sécurité	CCIJ	Renforcer la sécurité, qui s'est notablement détériorée dans notre canton également
Enjeux	SidP et CAER	Compléter avec: <ul style="list-style-type: none"> - l'efficacité de la gouvernance cantonale et régionale - le rayonnement/notoriété de la place économique jurassienne - l'internalisation de l'économie jurassienne - l'offre touristique quantitative et qualitative - l'enjeu démographique devrait inclure l'enjeu du parc immobilier qui n'est pas toujours adapté et les possibilités d'accueil sur les futures zones industrielles à créer
	JT	Compléter avec: <ul style="list-style-type: none"> - dans un monde globalisé, le tourisme a l'avantage d'être un secteur qui fixe de manière durable son activité (pas de délocalisation possible). - le vieillissement de la population représente pas seulement des contraintes mais représente aussi des opportunités dans le secteur du tourisme et des medtech dans le Jura.
	ADEP	Compléter avec l'attractivité du Canton
	FRI	Mettre en évidence les possibilités de diversification dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'agritourisme (augmenter la valeur ajoutée dans le canton).

Innovation	SidP et CAER	Définir plus clairement le cadre et qu'il soit assez large (également compris les secteurs générant des profits importants qui ne sont pas forcément innovants).
	PLRJ	Ne pas oublier les entreprises productives qui n'innovent pas
	PSJ et CCDE	Préciser clairement ce qui est compris ou non dans le terme innovation (pas seulement création d'entreprises)
	ADEP et CCDE	Déterminer clairement les différences et les liens entre Innovation et Diversification (mieux dire ce que l'on veut entre les deux termes).
Gouvernance	PDC	Préciser le principe de gouvernance, par exemple dans le point 5, page 31.
Vision	FER	Supprimer le chapitre 3.2 « L'innovation en tant que dimension transversale de la stratégie », car celui-ci n'apporte rien à l'explication et, au contraire, embrouille le lecteur. L'innovation est certainement transversale, mais elle est surtout centrale dans ce programme.
	AMF	Solliciter les Franches-Montagnes au niveau du développement industriel (pas seulement touristique).
Objectifs	PSJ	Ajouter l'objectif "mieux-vivre général"
Principes directeurs	PSJ	Ajouter "responsabilité sociale" à toutes les mesures.
	VJ	Ajouter un principe directeur "écologie" permettant de favoriser l'économie de proximité, de soutenir les flux d'échange de biens qui réduisent la production de déchets, de soutenir les ateliers de réparation.
	PDC	Modifier la terminologie des principes directeurs : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion optimale des ressources (territoire et énergie) - Responsabilité sociétale
Mesures - globalement	CDT	Compléter spécifiquement la rubrique "partenaire"
	CDT	Mettre un accent plus important sur les centralités (Delémont, Porrentruy)
	ADEP	Analyser des formules adaptées à notre situation, malgré le handicap lié à l'absence de hautes écoles.
	SidP, CAER et SEDRAC	Faire figurer les associations régionales comme centres de compétences.
	FER	Préciser le rôle et les objectifs des partenaires si l'on veut que ceux-ci soient réellement « engagés ».
Mesure 1	CDT	Ajouter les fournisseurs et producteurs d'énergie, ainsi que SID + Delémont comme partenaires.
Mesure 2	CCIJ	Améliorer l'adéquation des filières de formation aux besoins des entreprises.
Mesure 4	CDT	Ajouter les fournisseurs et producteurs d'énergie, ainsi que SID + Delémont comme partenaires
	SidP et CAER	Déléguer (avec rémunération) aux associations économiques en tant que prestataires de services, le développement de plateformes de réseautage à moindres coûts que si organisées par une structure étatique.
	ADEP	Ajouter ADEP comme centre de compétence

Mesure 5	CDT	Ajouter les communes comme partenaires (Porrentruy et Delémont).
	CDT	Centres d'affaires uniquement sur Delémont et Porrentruy.
	JT	Ajouter JT comme centre de compétence
	FRI	Ajouter la FRI comme centre de compétence (agritourisme, agroalimentaire, production énergie renouvelable).
Mesure 6	CDT	Ajouter les communes comme partenaires (Porrentruy et Delémont).
	CDT	Faire de « Etudier l'opportunité de la mise en place d'un Bureau de la démographie », une mesure forte en tant que telle, compte tenu de l'enjeu fondamental de cette problématique.
	FRI	Ajouter la FRI comme centre de compétence (promotion des produits régionaux et accueil dans l'agritourisme).
Mesure 7	JT	Ajouter JT comme centre de compétence
	ADEP	Soutenir le développement à l'étranger des PME jurassiennes (au niveau des démarches à réaliser)
Mesure 8	CDT	Ajouter Innodel comme partenaire
	SidP et CAER	Développer des modules de formations professionnelles de courtes durées favorisant l'accueil de main-d'oeuvre immigrée prête à s'installer dans la région.
	FRI	Ajouter la FRI comme centre de compétence
Mesure 9	JT	Ajouter J3L comme centre de compétence
	ADEP	Ajouter ADEP comme centre de compétence
	FRI	Ajouter la FRI comme centre de compétence (lien avec hautes écoles et centres de recherche spécialités).
Mesure 10	CDT	Ajouter Innodel, SEDRAC et communes comme partenaires
	CCIJ	Disposer de terrains à bâtir en suffisance et à des prix attractifs (réflexions liées à la récente révision de la LAT).
	JT	Intégrer le tourisme aux réflexions sur les terrains disponibles
	SEDRAC	Répertorier et coordonner les informations concernant les zones industrielles de manière plus pragmatique.
	AMF	Poursuivre le développement industriel sur le terrain communal et pas uniquement dans des zones inter-régionales.
Mesure 11	JT	Ajouter J3L comme destination touristique
Mesure 12	CDT	Ajouter les communes comme partenaires si l'Etat entend bien mettre en place des collaborations et des planifications opérationnelles efficaces.
	SidP et CAER	Renforcer la visualisation d'un "guichet unique" ou guichet pour entreprises du Canton du Jura.
Financement	SidP et CAER	Prendre en compte dans le financement le paiement de prestations à des organismes régionaux pour leur apport positif et concret en matière de développement économique.
	SidP et CAER	Ajouter une répartition chiffrée des montants prévus directement alloués en aides aux entreprises et de ceux prévus pour les mesures de mise en oeuvre du programme.
	ADEP	Il serait bon d'avoir une répartition de l'enveloppe financière par mesure et par centre de compétence sollicité.